### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de BOUCHAIN s'est réuni le 21 octobre 2015 à 18h30, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de son Maire, Ludovic ZIENTEK, suite à une convocation en date du 13 octobre 2015.

#### Excusée ayant donné pouvoir :

Mme Georgette LEMAL à M. Jacques-Pierre BOLTZ

Excusée : Mme Aurélie MESAGLIO

Membres en exercice: 27 <u>Présents</u>: 25 <u>Quorum</u>: 14 <u>Votants</u>: 26

#### **ORDRE DU JOUR:**

- Compte Rendu de la réunion du 9 septembre 2015
- Tarifs classes de neige 2016
- Subvention exceptionnelle Les Amis de Bouchain et de son Musée
- Subvention exceptionnelle Association « La Prévention Routière »
- Subvention exceptionnelle Union du Commerce
- Rétrocession voiries et espaces verts lotissement « Les Hauts d'Ostrevant »
- Rétrocession dans le domaine public communal lotissement « La Porte du Vieil Escaut »
- Personnel communal modification de l'organigramme (avancement grade enseignement artistique)
- Personnel communal modification de l'organigramme (augmentation d'heures enseignement artistique)
- Chantier d'insertion « Réhabilitation de Bâtiments » association POINFOR
- Accord transactionnel commune de Bouchain/Société Générale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire passe à la lecture des procurations et propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Nathalie BOILEUX

#### Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Henri DEJARDIN, Conseiller Municipal pour la liste « Sans parti, unis pour Bouchain » en remplacement de M. Michel BILLOIR démissionnaire. Il remet à M. Henri DEJARDIN les insignes de Conseiller Municipal de la ville de Bouchain.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de 2 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Remboursement des Nouvelles Activités Périscolaires.
- Révision simplifiée du PLU.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ demande que soit évoqué son courrier reçu en mairie le 19 octobre 2015.

Monsieur le Maire lui rappelle que, selon les directives de la Préfecture, le Conseil Municipal est un lieu où se prennent essentiellement les délibérations en lien avec l'ordre du jour. Il considère comme exhaustif les 11 points soulevés dans le courrier de M. BOLTZ mais s'engage à y répondre en fin de séance du Conseil Municipal.

#### 1. COMPTE RENDU DU 9 SEPTEMBRE 2015

Chacun a reçu, à domicile, un exemplaire du compte rendu. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Il est passé au vote :

Contre: 6 Abstention: 0 Pour: 20

Adopté à la majorité absolue

#### 2. TARIFS CLASSE DE NEIGE 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Any BROWERS, Adjointe.

La classe de neige se déroulera du 10 au 17 janvier 2016 à Albiez-Montrond en Savoie près de Saint Jean de Maurienne.

- Organisme choisi AROEVEN inscrit au répertoire départemental des sorties scolaires avec nuitée le 14 octobre 2014 par la Direction académique des services de l'éducation nationale du département de la Savoie.
  - Le chalet est situé à 1600m d'altitude, à 50m des remontées mécaniques.
  - Le centre est agréé par l'Inspection Académique.
- Les enfants sont installés dans des chambres de 4 à 5 personnes avec douches et toilettes individuels.
  - 4 salles de classes.
  - 2 animateurs titulaires du BAFA par classe.

- Il y a au chalet un assistant sanitaire en relation avec le corps médical local.
- Les 4 repas sont confectionnés sur place. Ils sont équilibrés et variés.

#### Les activités :

Ski: 45km de pistes

- 7 téléskis
- 5 télésièges

Chaque jour 2 heures de ski encadrées par des moniteurs de l'Ecole de Ski Française.

- Luge et jeux de neige.
- Visites d'une fromagerie, d'un musée d'antan, du musée de l'opinel.
- Veillées contes et légendes par un conteur.
- Veillée cinéma.

Prix par enfant : 625€

Coût total prévisionnel : 53 570€

Nombre d'enfants participant : 81

Coût estimé pour la Commune 39 000€

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la participation financière de la manière suivante :

Bouchinois : 190€Extérieurs : 295€

2 enfants bouchinois ou + : 180€ par enfant
2 enfants extérieurs ou + : 280€ par enfant

- D'autoriser le règlement par chèques vacances
- D'autoriser le règlement en 2 fois pour les bouchinois et 3 fois pour les extérieurs.

Mme Any BROWERS précise que désormais les classes de neige auront lieu tous les 2 ans du fait de l'envoi de classes doubles (cm1 et cm2).

Il est passé au vote:

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

## 3. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LES AMIS DE BOUCHAIN ET DE SON MUSEE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Thierry REGNIEZ, Adjoint.

L'association « Les Amis de Bouchain et de son musée » souhaite faire paraître un livre « La Grande Guerre à Bouchain ».

Afin d'aider l'association pour son projet,

Il est demandé au Conseil Municipal:

- D'attribuer à l'association « Les Amis de Bouchain et de son Musée » une subvention exceptionnelle de 850€.

Madame Any BROWERS souhaite faire une déclaration :

« La Grande Guerre à Bouchain »

« Il s'agit d'un livre écrit par Monique OBLED, historienne, membre cofondateur du musée de Bouchain, par J.R DARRAS professeur certifié d'histoire et par moi-même.

Ce livre de 144 pages comporte de nombreux documents et les photos d'époque de Bouchain dont certaines ont été réalisées par des soldats allemands.

Il permet de publier des témoignages de personnes, parfois d'enfants, qui ont vécu la guerre 14-18 à Bouchain.

Il y a des épisodes dramatiques et d'autres vraiment comiques.

Certains de ces témoignages auraient été enregistrés sur bande magnétique par Mlle OBLED et ont pu être retranscrits dans ce livre.

L'association des amis de Bouchain et de son musée subventionne en partie, dans les limites de sa trésorerie, l'édition de ce livre qui s'élève à 3 950€ pour 225 exemplaires.

Le livre a été mis en prévente. Vous avez eu un bon de commande dans vos casiers.

Les entreprises locales, la CAPH, le Conseil Départemental, le Conseil Régional ont été sollicités.

A ce jour 3 d'entre eux ont répondu favorablement.

La commune de Bouchain a été sollicitée pour boucler le budget permettant la sortie de ce livre qui retrace un épisode terrible de la vie de notre cité.

Il est à préciser que les auteurs qui ont travaillé un an sur ce livre sont bénévoles, ne seront pas rétribués et n'auront aucun bénéfice sur la vente des livres. (j'ai commandé 3 livres en prévente que j'ai payés)

Mme Any BROWERS précise que 100 exemplaires sont réservés sur les 225 qui doivent être imprimés, en réponse à M. BOLTZ qui annonce des chiffres de recettes erronés.

Mme Any BROWERS relève que M. BOLTZ ne semble pas très passionné par l'histoire de Bouchain. Melle OBLED lui avait déposé en 2012 un dossier qui avait pour objectif le classement aux monuments historiques du Bastion des Forges.

Ce dossier était, comme on dit vulgairement, ficelé et il suffisait au maire de l'époque de le signer et de l'envoyer.

Il a traîné 2 ans dans le bureau de M. BOLTZ avant d'être envoyé à la D.R.A.C. en 2014. »

Monsieur le Maire indique que Mme Any BROWERS co-auteur et membre de l'association ne prendra pas part au vote.

Il est passé au vote :

Contre: 06 Abstention: 01 Pour: 19

Adopté à la majorité absolue

## 4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION « LA PREVENTION ROUTIERE »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nicolette CARPENTIER, Adjointe.

Sollicitée par la Gendarmerie Nationale, la prévention routière a participé le 9 octobre 2015 aux rencontres de la Sécurité sur l'Esplanade Charles de Gaulle.

Afin de soutenir cette action et de couvrir les frais de déplacement, de matériel et de documentation,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'attribuer une subvention exceptionnelle de 650€ à l'association Prévention Routière Comité Départemental du Nord.

Il est passé au vote :

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

#### 5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UNION DU COMMERCE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Thierry REGNIEZ, Adjoint.

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400€ à l'Union du Commerce pour compenser le désengagement financier de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Mme Annick SAUVAGE demande si c'est le rôle de la Commune de pallier la défaillance de la chambre de Commerce.

Pour Monsieur le Maire, c'est un choix politique, c'est même un devoir pour la Commune afin de préserver le commerce bouchinois. Il souligne le travail remarquable, productif et fédérateur de la Présidente de l'Union du Commerce et souhaite ainsi renforcer le lien partenarial entre la Commune et cette association.

Il est passé au vote:

Contre: 06 Abstention: 00 Pour: 20

Adopté à la majorité absolue

## 6. RETROCESSION VOIRIES ET ESPACES VERTS LOTISSEMENT « LES HAUTS D'OSTREVANT »

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Luc ANNICHINI, Adjoint.

A la demande du groupe SOFIM relative à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement « Les Hauts d'Ostrevant »,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'accepter la rétrocession à titre gratuit à la commune de Bouchain des parcelles reprises cidessous :

ZA 32 : 1 663 m2 ZA 44 : 6 498 m2 ZA 47 : 77 m2 ZA 50 : 115 m2

D 2479 : 277 m2 D 2480 : 427 m2 D 2888 : 43 m2

-d'accepter le transfert par acte administratif reçu par Monsieur le Maire et autorisant Monsieur Luc BROUTA, 1<sup>er</sup> Adjoint, à comparaître au nom et pour le compte de la Commune conformément à la Loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

-d'accepter, après publicité foncière de l'acte de vente, le transfert de domanialité domaine privé communal – domaine public communal conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire prend bonne note des observations formulées par M. Hassan ASSE, Ancien Adjoint aux Travaux, concernant certaines réserves qui depuis ont été levées.

Il est passé au vote:

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

## 7. RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LOTISSEMENT « LA PORTE DU VIEIL ESCAUT »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis ANNICHINI, Adjoint

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2003 portant accord sur le projet de construction de 39 logements collectifs rues Henri Bocquet et de l'Arsenal par Val'Hainaut Habitat,

Considérant qu'à la demande de Val'Hainaut Habitat, il convient d'incorporer dans le domaine public communal les voiries et espaces verts repris ci-dessous :

Parcelle B 1665 : 1a 76ca espaces verts

- Parcelle B 1667 : 1a 07ca

Parcelle B 1661 : 2a 13ca voirie

Parcelle B1662 : 2a 26caParcelle B 1663 : 0a 01ca

- Parcelle B 1666 – 1670 – 1672 et 1673 (division en volume)

Il est demandé au Conseil Municipal:

- -d'accepter cette rétrocession dans le domaine public communal.
- -d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

Il est passé au vote

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

## 8. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (AVANCEMENT GRADE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, Adjoint.

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que 2 professeurs de musique peuvent bénéficier d'un avancement au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Il est demandé au Conseil Municipal de créer :

-un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 3 heures hebdomadaires.

-un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 10h30 hebdomadaires.

Mme Annick SAUVAGE souhaite savoir si cette décision va augmenter le nombre d'heures d'intervention et si certains postes vont rester vacants.

M. Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services, lui précise qu'il s'agit là de 2 agents intercommunaux pour lesquels nous avons suivi l'avis de l'employeur principal, à savoir la commune de Caudry. Les agents concernés garderont le même poste et aucun recrutement supplémentaire n'aura lieu.

Il est passé au vote :

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

# 9. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME (AUGMENTATION D'HEURES ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE)

Monsieur le Maire donne la parole à M. Luc BROUTA, Adjoint

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les demandes d'inscription à l'école de musique, section « piano » nécessitent d'augmenter de 2 heures la durée d'intervention hebdomadaire de l'enseignant,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 12 heures hebdomadaires.

Il est passé au vote :

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

# 10. CHANTIER D'INSERTION « REHABILITATION DE BATIMENTS »— ASSOCIATION POINFOR

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques MONTANARI, Conseiller Municipal délégué.

Dans le cadre de l'insertion ou la réinsertion professionnelle de bouchinois et des chantiers de réhabilitation de bâtiments communaux,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association POINFOR une convention annuelle d'objectifs portant sur un chantier d'insertion.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ souhaite savoir si des chantiers sont prévus à cet effet.

Monsieur MONTANARI lui indique que le recrutement de 10 personnes est prévu, le financement se fera en partenariat avec le Département avec l'appui de l'association POINFOR pour l'encadrement. Les premiers travaux, de second œuvre, sont prévus sur le bâtiment CLEMESSY pour accueillir le Club de Musculation et sur l'habitation située 42 rue de l'Ostrevant.

Monsieur Luc BROUTA précise que ces emplois sont destinés en priorité à des bouchinois ne bénéficiant que des minimas sociaux.

Monsieur le Maire indique que ce dossier a été monté par le bureau municipal « Energies Bouchinoises » en partenariat avec Pôle Emploi.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ s'étonne de cette initiative, il demande les effectifs des ateliers municipaux qui selon lui n'ont pas assez de travail.

Monsieur le Maire lui rappelle que ce dispositif a déjà fait ses preuves et qu'il s'agit là de travailler dans l'intérêt collectif des bouchinois.

Monsieur BROUTA précise que ce partenariat sera budgété sur l'exercice 2016.

Il est passé au vote :

Contre: 06 Abstention: 00 Pour: 20

Adopté à la majorité absolue

### 11. ACCORD TRANSACTIONNEL COMMUNE DE BOUCHAIN/SOCIETE GENERALE

Afin de régler définitivement, entre les parties, tout litige né, ou à naître, relatif aux conséquences financières liées à une cession de créances signée par Monsieur BOLTZ et contestée par le Maire actuel.

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Société Générale l'accord transaction.

-de verser à la Société Générale la somme globale définitive et forfaitaire de 398 000€ uniquement relative aux « travaux » réalisés.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'après de nombreuses heures de travail et de discussion avec la Société Générale, un accord a été trouvé pour que la commune de Bouchain ne paie pas les 3,3 millions d'euros. Un accord transactionnel a été trouvé entre les deux parties pour indemniser la banque par rapport aux « travaux » qui ont été réalisés, la somme s'élève à 398 000 euros alors que la banque en réclamait à l'origine 1 millions d'euros, les 3 rapports d'experts diligentés par la commune, la Société Générale et la SA Hainaut démontrant que le chantier était inachevable.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ indique que, selon lui, tout était prêt pour reprendre les travaux et aurait préféré que l'indemnité soit versée aux entreprises qui n'ont pas été payées.

Monsieur le Maire lui rappelle que tous les experts sont unanimes sur le fait que le chantier à l'abandon depuis 3 ans et demi, est irrécupérable et que les malfaçons ont été démontrées. Il se félicite que, pour les bouchinois, la cession de créance de 3,3 millions d'euros n'a plus de raison d'être et que par voie de conséquence les taux d'imposition n'augmenteront pas à Bouchain en 2016.

Il est passé au vote :

Conte: 06 Abstention: 00 Pour: 20

Adopté à la majorité absolue

## 12. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Luc BROUTA, Adjoint

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2014 fixant les tarifs liés aux Nouvelles Activités Périscolaires

Considérant qu'entre ces deux dates, certains parents ont inscrit leurs enfants et réglé la somme correspondante au régisseur pour un montant global de 348 euros.

Considérant que, dans un souci d'équité, il convient de rembourser ces familles,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais d'inscription pour un montant total de 348€.

Il est passé au vote:

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

#### 13. REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier BOULANGER, Adjoint au Directeur Général des Services

Dans le cadre du transfert de la compétence ADS à la CAPH et afin de ne pas entraver le démarrage des travaux de la future Gendarmerie, Boulevard de la République,

Il est demandé au Conseil Municipal:

-de solliciter la CAPH pour mettre en œuvre une révision simplifiée du PLU portant sur la hauteur des clôtures en façade.

Monsieur le Maire précise que la demande d'autorisation programmée immobilière (A.P.I.) a été déposée et qu'il est dans l'attente de sa validation pour la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre.

Il est passé au vote:

Contre: 00 Abstention: 00 Pour: 26

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire aborde le courrier du 18 octobre adressé par Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ et donne la parole à Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services qui indique qu'il n'a pas à répondre en Conseil Municipal sur des questions visant des agents en particulier.

Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ considère qu'il n'a pas à recevoir un courrier du Directeur Général des Services.

Monsieur AUTIN, DGS, lui indique qu'aucun texte ne lui interdit de s'adresser à un élu.

Evoquant le bulletin municipal, Madame Annick SAUVAGE considère que ce document n'est pas un défouloir, qu'il doit servir à informer la population et non pas à attaquer une personne.

Monsieur le Maire rappelle les écrits de Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ envers son prédécesseur, Michel CARON et demande simplement au groupe d'opposition d'utiliser l'espace qui lui est réservé dans le bulletin municipal, ce qui est loin d'être le cas, vu l'espace blanc qui y est laissé.

Concernant le voyage à Eitorf en septembre dans le cadre du jumelage, Monsieur Daniel DI PIAZZA rappelle à Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ que les frais (essence, location de véhicule, cadeaux) se sont élevés en 2012 à 5 981,49€, en 2013 à 2 475,31€, en 2014 à 3194,93€ et en 2015 à 546,70€.

Pour les frais d'avocat liés aux différentes affaires en cours, Monsieur Luc BROUTA indique que tous les chiffres apparaitront dans le compte administratif en fin d'année.

S'agissant du coût du feu d'artifice, il signale à Monsieur Jacques-Pierre BOLTZ qu'il a quitté la séance du Conseil Municipal lorsque celui-ci a été évoqué.

S'agissant des effectifs municipaux, Monsieur Stéphane AUTIN, Directeur Général des Services, énumère :

### -51 fonctionnaires

1 cadre A, 12 cadres B, 38 cadres C, 15 CUI pour 14 postes occupés, 8 contrats d'avenir pour 6 postes occupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire

**Ludovic ZIENTEK**